

Référence : : C.5 – 15 - ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Etude préalable à la mise en œuvre de la redevance spéciale pour la collecte des Déchets d'Activités Economiques

Identifier et coordonner entre les collectivités les outils techniques et financiers de prévention et de gestion des déchets

ACTEUR ET TERRITOIRE



Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

Estérel Côte d'Azur Agglomération
624 Chemin Aurélien
CS 50133-
83700 SAINT RAPHAEL

Marie-Odile SICARD
Technicienne
Référénte PLPDMA et Programme LIFE
mo.sicard@esterelcotedazur-agglo.fr
04 83 09 84 12

CONTEXTE

La collecte des déchets d'activités économiques (DAE) par le service public de collecte sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, par l'importance du volume des déchets concernés, des coûts non négligeables pour la collectivité. Les producteurs de ces déchets ne sont que peu sensibilisés quant à leurs obligations dans ce domaine.

Actuellement aucune limite (en volume ou en poids) pour la collecte des DAE et DMA n'est fixée par Estérel Côte d'Azur Agglomération. Les entreprises et administrations ne sont donc pas incitées à fournir des efforts en matière de prévention et de tri. La collecte des DAE impacte fortement le service public de collecte. Une connaissance plus précise de l'origine, de la nature et des volumes de ces déchets permettra d'envisager la mise en place de mesures de gestion techniques et financières adaptées telles que la Redevance Spéciale. Par ailleurs, les modalités de collecte de déchets issus de producteurs non ménagers, ne répondent pas à des règles identiques sur toutes les communes, présentant ainsi une inégalité de traitement.

Il est aujourd'hui important de rationaliser la gestion du service public de collecte et surtout d'en maîtriser les coûts. Il n'est plus acceptable de faire payer des services dédiés aux professionnels par les ménages. Enfin, au regard des efforts mis en œuvre auprès des ménages pour améliorer les performances de tri et de valorisation sur le territoire, il apparaît nécessaire d'envisager la mise en œuvre de mesures qui permettront d'améliorer cette situation.

Une meilleure connaissance de l'origine, des volumes et de la nature des flux concernés permettra aux décideurs de mieux apprécier les enjeux de cette problématique et de se positionner sur les solutions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de gestion des DAE.

La mise en place d'outils techniques et financiers adaptés devrait inciter les producteurs de déchets non ménagers à améliorer la gestion de leurs déchets, et permettre à la collectivité d'améliorer les performances de son service de collecte tout en maîtrisant ses coûts.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Améliorer la connaissance des DAE produits sur le territoire et collectés par le service public de collecte : origine, nature, volume.

Sensibiliser les entreprises et les administrations.

Evaluer l'opportunité d'instaurer des seuils quantitatifs de déchets assimilés, de mettre en œuvre la Redevance Spéciale ou tout autre dispositif technique et financier qui permettra d'améliorer le taux de valorisation des déchets d'activités économiques.

Objectifs quantitatifs

Evaluer la quantité de DAE collectés par le service public

Evaluer le gisement potentiel concerné par une redevance spéciale

Résultats quantitatifs

➤ L'étude a confirmé que près de **30% des déchets collectés par le service public de l'Agglomération sont des DAE**, soit plus de 31 000 tonnes en 2022.

➤ Une baisse des tonnages collectés est attendue avec la mise en œuvre du seuil d'exclusion, toutefois les 1ers résultats ne seront visibles qu'à partir de l'exercice 2024.

Résultats qualitatifs

Pour faire suite aux conclusions de cette étude, l'Agglomération a voté le 30 mars 2023 l'instauration d'un seuil d'exclusion du service public de collecte fixé à 8 000 litres de déchets hebdomadaires pour les 3 flux confondus : OMR, Cartons, Emballages. Cette mesure est entrée en vigueur le 15/11/2023. Elle a été l'occasion de responsabiliser les professionnels et de les sensibiliser à la prévention et au tri de leurs déchets.

Cette mesure constitue une 1ère étape avant la mise en place de la Redevance Spéciale dont la mise en œuvre prévue entre 2024 et 2026.

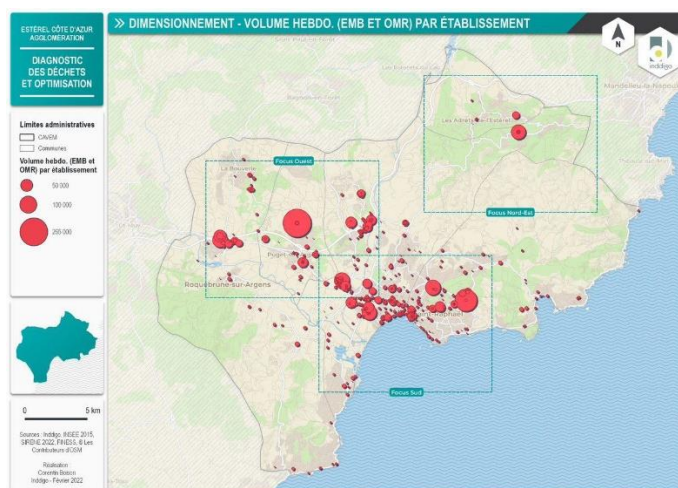
MISE EN ŒUVRE

Contenu de l'étude :

1° Réalisation du diagnostic des déchets produits par les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les autres services, et collectés par le service public de collecte d'Estérel Côte d'Azur Agglomération : recherche de l'origine, de la nature des flux et des volumes produits selon les flux.

2° Proposition de solutions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de ces déchets : définition de seuils qualitatifs et quantitatifs de déchets assimilés, mise en place d'une redevance spéciale

Description de l'action



Planning

Phase 1 :

- 2020 : Lancement et réalisation de l'étude

Phase 2 :

- 2021 : Présentation des résultats et des propositions aux élus et arbitrage sur les choix retenus
- 2021 - 2023 : mise en œuvre et suivi des mesures

Année principale de réalisation

Etude : 2021
Mise en œuvre : 2023/2026

Moyens humains

Le projet est placé sous la responsabilité du Vice-Président délégué à la gestion des déchets ménagers.

Réalisation : 1 cabinet d'étude

Suivi : le suivi du projet est assuré par la Direction de la Propreté et de la Valorisation d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en étroite collaboration avec le Service du Développement économique et le SMIDDEV

Moyens financiers

External assistance : 33 876 € TTC

Moyens techniques

Questionnaires
Suivis de collecte et enquêtes de terrain

Partenaires mobilisés

Région
Estérel Côte d'Azur Agglomération : Direction de la Propreté ;
Service du Développement Economique ; Service des Finances ;
Direction générale des Services
Communes membres
SMIDDEV
Professionnels du territoire et association des parcs d'activités
Prestataires de collecte

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Disposer de moyens humains dédiés et d'un portage politique fort et durable.

Difficultés rencontrées

Nombreuses difficultés rencontrées pour la réalisation du diagnostic : démarrage en période COVID avec succession de confinements et donc de nombreuses entreprises fermées ; difficultés à obtenir certaines informations de collecte auprès des prestataires de collecte.
Il a été parfois difficile de convaincre les élus de l'utilité de cette mesure qui n'est pas facile à mettre en œuvre.
Il a fallu faire preuve de beaucoup de pédagogie.

Recommandations

Réaliser une concertation préalable et s'assurer du soutien des élus sur la durée de la mise en œuvre.
Prendre le temps de la pédagogie.